

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF534

présenté par
M. Rancoule, M. Allisio, Mme Blanc, M. Cabrolhier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux,
M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	3 000 000
Sécurité civile	3 000 000	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à dédier des crédits à une campagne de communication de grande ampleur pour recruter des sapeurs-pompiers volontaires.

Le volontariat connaît aujourd’hui des difficultés à attirer de nouveaux profils alors qu’il est pourtant absolument essentiel dans le fonctionnement de nos services départementaux d’incendie et de secours (SDIS). Il nous apparait donc nécessaire d’insister sur la communication pour mieux le faire connaître auprès de la population.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 3 000 000 euros pour l'action n° 14 : « Fonctionnement, soutien et logistique » du programme n° 161 : « Sécurité civile » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 02 : « Démarches interministérielles et communication » du programme n° 207 : « Sécurité et éducation routières ».

En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.